

La déclaration et l'imposition des revenus fonciers

Objectifs :

Savoir remplir les déclarations des revenus fonciers (2044/2044S) et bénéficier d'avantages fiscaux

Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis

Intervenant(s) :

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran

Démonstration et exercices sur tableau blanc

Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

L'imposition des revenus fonciers : domaine d'application

Les personnes imposables en revenus fonciers

Comparatif des locations nues RF et locations meublées en BIC

La sous-location en BNC

Les produits imposables et les charges déductibles

Les dépenses de gros travaux, de réparation et d'amélioration

L'imposition aux prélèvement sociaux et CRL (contribution sur les revenus locatifs)

Analyse de la jurisprudence

Le sort des déficits

Les revenus des monuments historiques

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de séance

Questions / Réponses

Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var
Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 97% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2024

Conditions tarifaires : nous consulter